



Mardi 28 décembre 2021

## **Point de situation sur l'incendie du centre de tri de l'entreprise Recyclage concept 13 à Saint Chamas**

Ce dimanche 26 décembre au matin un incendie s'est déclaré sur le site du centre de tri de déchets banaux industriels non dangereux de l'entreprise Recyclage concept 13 à Saint Chamas. Les conditions et le volume de stockage ne sont pas en conformité. Suite à un signalement opéré par le maire de Saint Chamas, une enquête a été diligentée par la DREAL et, sur son fondement, le préfet des Bouches-du-Rhône a pris un arrêté le 14 décembre 2021, mettant en demeure l'entreprise de se mettre en conformité et à titre conservatoire de revenir à un niveau inférieur à 1000 m<sup>3</sup> de déchets avant le 31 décembre 2021.

Ce jour, suite à l'incendie, le préfet a pris un arrêté préfectoral de mesures d'urgences prescrivant à l'entreprise sans délai la mise en sécurité et l'évacuation des déchets.

Les conditions météorologiques ont dans un premier temps permis une dissipation de l'essentiel des fumées générées par l'incendie. À partir de lundi en fin d'après-midi, un effet de vent tournant et des brumes ont réorienté vers l'ouest, en basse altitude, les fumées d'un feu couvant, générant des odeurs incommodantes sur les communes de Saint Chamas, de Miramas, de Berre l'Etang et d'Istres.

Les pompiers du SDIS et les services de l'État, sous l'expertise de la DREAL, consolideront dans la journée, en lien avec la mairie de Saint Chamas, les mesures combinées nécessaires à l'extinction du feu et à la protection de l'environnement.

Afin de vérifier tout impact, même mineur, sur la santé publique, des mesures de l'air ont été diligentées dès l'origine de l'incident via l'organisme ATMOSUD. Elles demeurent en cours de manière continue. Ce type d'incendie peut conduire à l'émission localisée de polluants atmosphériques. Par conséquent et par mesure de précaution, il est recommandé, en cas de résidence à proximité du site ou de perception d'odeurs :

### **Pour l'ensemble de la population :**

- de réduire et reporter les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou en intérieur.

### **Pour les populations vulnérables\* ou sensibles\*\* :**

- de reporter les activités qui demandent le plus d'effort et de privilégier des sorties brèves qui demandent le moins d'effort.

Les services de l'État et le maire de Saint Chamas resteront pleinement mobilisés afin de suivre attentivement les impacts du sinistre dans la durée.

*\* Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires.*

*\*\* Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux.*

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

